

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	8
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 05 novembre 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :
28 octobre 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

Objet
INSTALLATION POMPE
A CHALEUR ECOLE ET
SALLES ANNEXES
DEMANDE
SUBVENTION DETR ET
CONSEIL
DEPARTEMENTAL.

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle,
 Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony
 Absent avec procuration : Mme VEYRIES Nadine procuration à Mme STRADERE Michèle
 Absent : BRUNA Roger.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer une pompe à chaleur au niveau de l'école et des salles annexes.

Pour cela plusieurs devis ont été demandés

- AGS	20 500.00 € HT	24 600.00 € TTC
- PYRETERM	19 877.29 HT	23 852.75 € TTC
- DAUNES		17 204.63 € TTC
- MBS	25 994.02 € HT	31 192.82 € TTC

Le devis de AGS a été retenu pour un montant de 20 500.00 € HT et 24 600.00 € TTC.

Un dossier de demande de subvention sera déposé à la DETR à hauteur de 60 % et au Conseil Départemental à hauteur de 20 %. 20 % seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir le devis de AGS et de déposer deux dossiers de demande de subvention, 1 auprès de la DETR et 1 auprès du Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 04 décembre 2019

Le Maire

